



## PLAN PLURIANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ DE MD

---

Ce plan pluriannuel sur l'accessibilité décrit les mesures que Gestion financière MD inc. (MD) mettra en place pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées conformément à la législation ontarienne.

### Déclaration d'engagement

---

Comme elle le précise dans sa [Politique sur l'accessibilité](#), MD préconise sur les lieux de travail une ambiance de confiance mutuelle et de respect face à tous ses interlocuteurs. Nous avons fait ce choix parce que nous sommes convaincus qu'une telle ambiance favorise un meilleur rendement personnel et collectif qui produit au final de meilleurs résultats pour tous. Nos valeurs sont conformes aux principes énoncés dans la [Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (aussi appelée LAPHO) et visent à offrir efficacement nos services aux personnes handicapées. Conformément à nos valeurs, MD vise en tout temps à offrir aux personnes handicapées des (produits et) services qui respectent leur dignité et leur autonomie.

### Information sur les mesures ou plans d'urgence accessibles

---

MD s'engage à fournir au public sur demande les mesures ou plans d'urgence dans un format accessible. S'il y a lieu, nous fournirons également aux employés handicapés des renseignements individualisés relatifs aux mesures ou plans d'urgence.

La politique sur l'accessibilité est consultable sur notre site web dans un format téléchargeable. Elle est aussi intégrée à notre plan de continuité d'activité.

### Formation

---

MD offrira à tout le personnel une formation sur la législation ontarienne sur l'accessibilité et aux différents aspects du Code des droits de la personne de l'Ontario qui se rapportent aux personnes handicapées.

MD prendra les mesures suivantes pour veiller à ce que tout le personnel reçoive la formation nécessaire pour respecter la législation ontarienne sur l'accessibilité :



- La formation sur l'accessibilité est offerte à tous les nouveaux employés pendant les premières semaines d'emploi. Cette formation sera également donnée aux autres employés selon les besoins.
- La formation sur l'accessibilité est donnée à tous les employés une fois par année, conjointement avec la formation annuelle sur la conformité.
- Tous les employés doivent attester électroniquement qu'ils ont reçu la formation, aux fins de suivi et de consignation en dossier.

## Information et communications

---

MD s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communication, conformément à la section sur les communications de sa Politique sur l'accessibilité. Elle consultera les personnes handicapées afin de déterminer leurs besoins en matière d'information et de communications

MD prendra les mesures suivantes pour que tous les *sites web ainsi que leur contenu* soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus web (WCAG 2.0), niveau A (date limite de conformité : 1<sup>er</sup> janvier 2014), et aux WCAG 2.0, niveau AA (date limite de conformité : 1<sup>er</sup> janvier 2021) :

- Le site web [mdm.ca](http://mdm.ca) conforme aux WCAG 2.0, niveau A.
- MD mettra à jour le site web [mdm.ca](http://mdm.ca) pour conformer aux [Règles pour l'accessibilité des contenus web](#) (WCAG 2.0), niveau AA. Le site offrera une conception et une navigation cohérentes, une fonction de recherche efficace, ainsi qu'un contenu simplifié.

MD prendra les mesures suivantes pour veiller à ce que les mécanismes de *rétroaction* existants soient accessibles aux personnes handicapées sur demande :

- La Politique sur l'accessibilité de MD fait état d'un mécanisme de rétroaction.
- Une section pour poser des questions ou faire un commentaire figure sur la page du site web où est affichée la Politique sur l'accessibilité.
- La formation sur l'accessibilité donnée à tous les employés couvre entre autres le mécanisme de rétroaction.

MD prendra les mesures suivantes pour s'assurer que *l'ensemble de l'information mise à la disposition du public est accessible sur demande* :

- Comme elle le précise dans sa Politique sur l'accessibilité, MD verra à ce que les personnes handicapées aient les mêmes chances, options, avantages et résultats que les autres. Nous offrons divers moyens d'accéder à nos services afin d'assurer que les



personnes handicapées peuvent accéder à un service ou en obtenir un le plus facilement possible.

- Pour toutes les réunions de MD, le formulaire d'inscription comportera une section permettant aux personnes handicapées de s'identifier.
- Sur demande, MD communiquera avec la personne pour déterminer comment rendre l'information accessible.

## Emploi

---

MD s'engage à adopter des pratiques d'emploi impartiales et accessibles.

Nous prendrons les mesures suivantes pour informer le public et le personnel que, sur demande, MD s'adaptera aux besoins des personnes handicapées lors des processus de *recrutement* et d'*évaluation*, ainsi qu'au moment de l'*embauche* :

- MD a mettre à jour sa politique d'affichage de postes, ses pratiques de recrutement et ses sites web (internes et externes) afin d'inclure des renseignements précisant qu'elle s'adaptera aux besoins des personnes handicapées lors des processus de recrutement et d'embauche.
- MD fera savoir aux postulants que les processus de recrutement et d'embauche seront modifiés pour tenir compte de leurs handicaps, le cas échéant.
- MD formera les gestionnaires sur les modalités relatives à l'emploi de la LAPHO pour s'assurer qu'ils appliquent des pratiques d'emploi impartiales et accessibles.

MD a mis en place un processus d'élaboration de *plans d'adaptation individualisés* et de *politiques de retour au travail* pour les employés qui se sont absentes du fait d'un handicap :

- Les Ressources humaines travailleront avec les employés qui ont dit avoir des besoins spéciaux pour s'assurer que des plans d'adaptation individualisés sont établis.
- MD fera en sorte que les lignes directrices et procédures d'évaluation ergonomique ainsi que les modalités de travail flexibles sont disponibles et prises en considération dans l'élaboration des plans d'adaptation individualisés et des politiques de retour au travail.

MD prendra les mesures suivantes pour veiller à ce que les besoins des employés handicapés en matière d'accessibilité soient pris en compte dans les *procédures de gestion du rendement*, de *perfectionnement* et de *réaffectation* :

- MD examinera les plans d'adaptation des employés avant les évaluations de rendement annuelles et les discussions sur le perfectionnement et ajustera ses pratiques au besoin.



- MD fera les adaptations appropriées, le cas échéant, afin d'appuyer l'amélioration du rendement des employés, leur productivité et leur succès global dans leurs rôles actuels et futurs.

MD prendra les mesures suivantes en vue de prévenir et d'éliminer les autres obstacles à l'accessibilité identifiés :

- MD travaillera directement avec l'individu afin de déterminer les obstacles à l'accessibilité et la meilleure solution pour les surmonter, conformément aux modalités de la formation sur l'accessibilité.
- MD examinera les commentaires reçus des individus pour aider à prévenir ou à supprimer d'autres obstacles à l'accessibilité.
- MD réexaminera régulièrement sa Politique sur l'accessibilité et ses renseignements à ce sujet.

### **Conception des espaces publics**

---

MD se conformera aux normes pour la conception des espaces publics lorsqu'elle construira ou procédera à des rénovations importantes à des lieux publics (date limite de conformité : 1<sup>er</sup> janvier 2017). Les espaces publics de MD comprennent :

- les aires de pique-nique et les aires d'attente à l'intérieur
- les voies de passage à l'extérieur (trottoirs et rampes)
- le stationnement accessible hors route

MD a mis en place des procédures pour éviter toute perturbation des services dans les aires accessibles de ses lieux publics, telles qu'elles sont décrites à la rubrique Avis de perturbation temporaire dans sa Politique sur l'accessibilité. En cas de perturbation des services, elle avisera le public de l'interruption des services et des solutions de rechange.

MD veillera à ce que des mesures d'entretien préventif et d'urgence soient en place, notamment des inspections régulières des lieux publics.

### **Pour en savoir plus**

---

Pour plus d'information au sujet de ce plan pluriannuel d'accessibilité, veuillez communiquer avec :

La Conformité de MD : [compliance@md.ca](mailto:compliance@md.ca)



Gestion  
financière MD

Les Ressources humaines de MD : [hrmd@md.ca](mailto:hrmd@md.ca)  
Téléphone : 613-731-4552 ou 1-800-267-4022

Ce document est disponible en format accessible sur demande.